

Année académique 2023 - 2024

Domaine de la Santé

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL		
Tél : +32 (0) 64 23 37 59	Fax : +32 (0) 64 23 38 46	Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 201 Société et représentation professionnelle			
Code	PAIR2B01	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Gilly</u> Valérie BORNIET (valerie.borniet@helha.be) Tessadite MANSOURI (tessadite.mansouri@helha.be) Laurie DEWULF (laurie.dewulf@helha.be) Caroline MEDINA (caroline.medina@helha.be) <u>HELHa Jolimont</u> Céline HARVENGT (celine.harvengt@helha.be) Auréli MAENE (aurelie.maene@helha.be) Julie VAN ROYE (julie.van.roye@helha.be) Anne SANTOPUOLI (anne.santopuoli@helha.be) Coralie DUBOIS (coralie.dubois@helha.be) Maria ZACCARIA (maria.zaccaria@helha.be) <u>HELHa Mouscron</u> <u>HELHa Tournai - Salines</u> Isabelle HOSPIED (isabelle.hospied@helha.be) Nadia LANGSBERG (nadia.langsberg@helha.be) Valérie DERAEDT (valerie.deraedt@helha.be) Josée Agrippine INGABIRE (josee.agrippine.ingabire@helha.be) Flavia SANTOS GARRIDO (flavia.santos@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE permet aux étudiants une prise de recul en terme d'identité professionnelle en références aux aspects juridiques de la profession.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence C 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
- C 1.1 Mettre en oeuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau individuel)
- Compétence C 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

Acquis d'apprentissage visés

- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, l'évolution de sa conception de la profession infirmière en référence à la législation professionnelle et aux apports du monde associatif.
- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, le développement de ses compétences.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : PAIR2B15

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR2B01A	Aspects juridiques de la profession et représentation	12 h / 1 C
PAIR2B01B	AIP Démarche réflexive et développement professionnel	12 h / 2 C
PAIR2B01C	Séminaires professionnels - Titulariats informatifs	12 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR2B01A	Aspects juridiques de la profession et représentation	10
PAIR2B01B	AIP Démarche réflexive et développement professionnel	20
PAIR2B01C	Séminaires professionnels - Titulariats informatifs	0

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage l'UE "Aspects juridiques de la profession et représentation", "AIP démarche réflexive et développement professionnel" et "Séminaires professionnels - Titulariats informatifs" contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis spécifiques de chaque activité d'apprentissage contribuent à l'acquisition au développement et acquis d'apprentissage de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL

Tél : +32 (0) 64 23 37 59

Fax : +32 (0) 64 23 38 46

Mail : sante-jolimont@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Aspects juridiques de la profession et représentation			
Code	5_PAIR2B01A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Aurélié MAENE (aurelie.maene@helha.be) Julie VAN ROYE (julie.van.roye@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à ce que l'étudiant reconnaisse son identité professionnelle et trouve sa place face, non seulement, aux autres professionnels de santé et ce, en référence à la législation professionnelle mais également à la société civile.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité de l'UE 201 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétence de fin de formation

Compétence C 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

C 1.1 Mettre en oeuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau individuel)

Compétence C 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

C 2.1 Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière

Acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement 201

- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, l'évolution de sa conception de la profession infirmière en référence à la législation professionnelle et aux apports du monde associatif.
- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, le développement de ses compétences.

Objectifs spécifiques / Acquis d'apprentissage de l'activité d'apprentissage

- Analyser les rôles des différents intervenants de santé à partir de situations courantes de soins en référence à la législation professionnelle.
- Synthétiser les modalités de la formation infirmière telles que définies par la directive européenne
- Analyser les fonctions des différents organes de représentation de la profession et des associations professionnelles infirmières et des patients.
- À partir d'une situation de soin donnée, appliquer et argumenter la dite situation en référence aux textes de lois.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Différenciation des fonctions en art infirmier : AR n°78, liste d'actes
2. Interdisciplinarité : la loi coordonnée relative à l'exercice des professions des soins de santé

3. Enseignement : évolution de la législation en Belgique et en Europe
4. Représentation : les associations professionnelles avec la description des organes de représentation et de surveillance de la profession (CFAI – CTAI – CNPP)
5. Commission Médicale Provinciale
6. Lois : relatives à l'euthanasie, l'interruption de grossesse, sur le prélèvement et la transplantation d'organes
7. Associations de patients : fonds d'indemnisation en cas d'aléa thérapeutique

Démarches d'apprentissage

Cours magistral avec une participation active de l'étudiant

Mises en situations

Dispositifs d'aide à la réussite

Exercices pratiques lors de chaque cours

Sources et références

- Loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie
- Loi du 3 avril 1990 relative l'interruption de grossesse, modifiant les articles 348, 350, 351 et 352 du Code pénal et abrogeant l'article 353 du même Code
- Loi du 13 juin 1986 sur le prélèvement et la transplantation d'organes
- Loi du 10 mai 2015 coordonnée relative à l'exercice des professions des soins de santé
- Directive européenne 2013/55/EU (2005/36/CE)
- Loi du 31 mars 2010 relative à l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Power point

Portefeuille de lectures

cf. ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit.

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

La note de cette activité d'apprentissage intervient pour 10 points sur 20 dans la note globale de l'unité.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL

Tél : +32 (0) 64 23 37 59

Fax : +32 (0) 64 23 38 46

Mail : sante-jolimont@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP Démarche réflexive et développement professionnel			
Code	5_PAIR2B01B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne SANTOPUOLI (anne.santopuoli@helha.be) Coralie DUBOIS (coralie.dubois@helha.be) Maria ZACCARIA (maria.zaccaria@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 201 : Société et représentation professionnelle

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité de l'unité d'enseignement 201 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétence de fin de formation

Compétence 1 : S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

4.C1.1. Mettre en œuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau individuel).

Acquis d'apprentissage de l'UE 201

- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, l'évolution de sa conception de la profession infirmière en référence à la législation professionnelle et aux apports du monde associatif.
- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, le développement de ses compétences.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Analyse de situations professionnelles (éthique et interpellante)

Analyse de prestations professionnelles

Analyse des objectifs de stage

Analyse d'une EG

Analyse des ECOS

Synthèse réflexive sur base de publications

Démarches d'apprentissage

Séminaires et retours de stages travaillant les différentes fiches réflexives (Identité professionnelle, gestion des apprentissages, erreur grave, ...).

Dispositifs d'aide à la réussite

Heures de travail personnel pour l'étudiant (6h) pour construire le portfolio
6 heures d'accompagnement au portfolio

La programmation des heures est progressive Q1 et Q2 pour permettre à l'étudiant une réflexivité tout au long des stages prévus en Q1 et Q2.

Sources et références

cf. ConnectED : Portefeuille de lectures

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents et consignes pour guider la démarche réflexive en ligne sur connectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit : portfolio sur base d'une grille d'évaluation (disponible sur ConnectED)

La remise du portfolio requiert la participation de l'étudiant à l'ensemble des modules de stages de l'année (évaluation par les enseignants en UE 215).

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

La note de cette activité d'apprentissage intervient pour 10 points sur 20 dans la note globale de l'Unité d'enseignement.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Année académique 2023-2024

Domaine de la Santé

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL

Tél : +32 (0) 64 23 37 59

Fax : +32 (0) 64 23 38 46

Mail : sante-jolimont@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Séminaires professionnels - Titulariats informatifs			
Code	5_PAIR2B01C	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	0 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne SANTOPUOLI (anne.santopuoli@helha.be) Maria ZACCARIA (maria.zaccaria@helha.be)		
Coefficient de pondération		0	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité de l'UE201 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :
Compétence de fin de formation

C1. S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

4.C1.1. Mettre en œuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau individuel)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Au cours de séances de titulariats en groupe et individuelles (sur RDV) :

- Explications sur le règlement des études et des examens
- Suivi personnalisé sur rendez-vous
- Explications sur les différentes évaluations (cours théoriques et stages)

Démarches d'apprentissage

Partages et échanges questions/réponses

Dispositifs d'aide à la réussite

Sources et références

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

disponibles sur connectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Non évalué

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 0

Dispositions complémentaires

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).